

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2020

- PROCES-VERBAL -

Monsieur le Président ouvre la séance, il fait lecture des pouvoirs :

- Pierre LEFEBVRE donne pouvoir à Patrick DURAND
- Sébastien ALLAIN donne pouvoir à Malik ABDALLAH (*en début de séance*)
- David BELY donne pouvoir à Christine RAMPILLON (*en début de séance*)
- Christophe HERMOUET donne pouvoir à Laurence BEAUPEU

Absents : Monsieur François Gilet, Madame Sylvie Durand, Madame Gisèle Seweryn - (*en début de séance*), Monsieur Sébastien Grolleau

Il propose la désignation de Monsieur Malik ABDALLAH en qualité de secrétaire de séance.

1. Délocalisation des séances du Conseil d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Président:

Afin d'accueillir, dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes, les élus et le public attendu lors des séances de Conseil d'agglomération pendant la crise sanitaire, il est proposé de fixer le lieu de réunion à la salle des fêtes du Bourg-sous-La Roche, 80 rue Emile Baumann à La Roche-sur-Yon. Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver cette délocalisation.

Question adoptée à l'unanimité
41 voix pour.

2. Désignation des membres au sein des commissions thématiques intercommunales - Modifications

Rapporteur : Monsieur le Président:

Il est proposé au Conseil d'agglomération de modifier la délibération n° 1 du 27 août 2020, relative à la composition et à la désignation des membres au sein des commissions thématiques intercommunales. En effet, la commune de La Chaize-le-Vicomte souhaite modifier la répartition des élus de sa commune au sein des commissions thématiques intercommunales.

Question adoptée à l'unanimité
41 voix pour.

3. Désignation d'un représentant du Conseil au CNAS (Comité national d'action sociale)

Rapporteur : Jacky GODARD

Afin de renforcer l'action sociale en faveur du personnel, La Roche-sur-Yon Agglomération est adhérente au Comité national d'action sociale (CNAS) depuis le 1^{er} janvier 2017. Il est proposé au Conseil d'agglomération de désigner Monsieur Jacky Godard, en qualité de délégué élu, afin de participer notamment à l'assemblée départementale annuelle de cet organisme.

**Question adoptée à l'unanimité
41 voix pour.**

4. Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - Répartition du reversement 2020

Rapporteur : Manuel GUIBERT

Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver l'attribution de l'intégralité du reversement du FPIC notifié en 2020 à La Roche-sur-Yon Agglomération, conformément au pacte fiscal et financier 2015-2020.

**Question adoptée à l'unanimité
41 voix pour.**

5. Avenant à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de ville de la Roche-sur-Yon

Rapporteur : Jacky GODARD

En mars 2018, la ville de La Roche-sur-Yon était sélectionnée pour bénéficier du programme national « Action Cœur de ville ». Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme vise à soutenir les territoires en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins. Le programme se déroule en trois phases.

La première phase a donné lieu le 2 octobre 2018 à la signature de la convention-cadre de l'ensemble des partenaires, dont l'Agglomération, afin de définir la gouvernance et d'identifier une vingtaine d'actions matures prêtes à être mises en œuvre.

La seconde phase, dite phase d'initialisation, est l'occasion d'élaborer un diagnostic global approfondi du territoire et de mener des études complémentaires, notamment dans les domaines du commerce et de l'habitat. Cette phase permet également de définir le périmètre « Opération de revitalisation de territoire » (ORT), sur lequel se concentrent les actions et moyens du programme « Action Cœur de Ville ».

La dernière phase, dite de déploiement, concerne la mise en œuvre du plan d'actions jusqu'en 2022.

Cet avenant a pour objet de clore la phase d'initialisation validant le diagnostic, le périmètre ORT, les études complémentaires achevées ou en cours, et d'ouvrir la phase de déploiement à travers la mise en œuvre du plan d'actions.

Le contexte de crise sanitaire nécessitera évidemment une action encore plus massive en faveur de l'habitat et des commerces de centre-ville. L'intégration de ces mesures à la convention Cœur de Ville fera l'objet d'un avenant ultérieur.

**Question adoptée par 37 voix pour
5 Abstentions : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire et Monsieur Nicolas Hélyary.**

6. Composition de la Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Rapporteur : Manuel GUIBERT

Suite au renouvellement des conseillers communautaires et conformément au code général des impôts, la Commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être renouvelée. Le Conseil d'agglomération doit proposer une liste de quarante contribuables au Directeur Départemental des Finances Publiques qui désignera dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants appelés à siéger au sein de la CIID.

***Question adoptée à l'unanimité
42 voix pour.***

7. Fonds de soutien aux associations - Aides exceptionnelles

Rapporteur : Jacky GODARD

En avril dernier, le Conseil communautaire décidait de mettre à disposition une enveloppe de 100 000 euros pour aider les associations en difficulté et assurer leur pérennité. Après une première série d'aides attribuées en juillet dernier, il est proposé de soutenir d'autres associations. Aussi, et après étude de leur dossier, la présente délibération a pour objet d'approuver les montants accordés par le fonds de soutien aux associations suivantes :

- Fédération des Unions commerciales et artisanales : 5 000 euros ;
- Conservatoire du Potager extraordinaire : 10 000 euros ;
- Ménage service 85 : 15 000 euros ;
- Association d'aide aux chômeurs (ASDAC) : 10 000 euros ;
- GEC BTP 85 : 5 000 euros.

Stéphane IBARRA : « Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, je voudrais simplement éclairer la position de vote des élus minoritaires de La Roche-sur-Yon, qui s'inscrit d'ailleurs dans la continuité du vote du Conseil municipal, puisque nous nous abstenons sur cette délibération.

Bien entendu, il est important d'être attentifs dans cette période très difficile pour le monde économique et pour les associations. Il est donc important que l'Agglomération, au même titre que la Ville, soit présente pour dégager des enveloppes dans cette période difficile. Pour autant, et comme au Conseil municipal, nous n'avons aucun élément d'appréciation des différents dossiers déposés, et nous ne savons pas ceux qui sont potentiellement rejetés ou pas. De la même façon nous ne connaissons pas non plus les critères qui ont été retenus pour décider des montants à attribuer, ni les types d'équité entre les différents demandeurs. Nous ne pouvons donc pas prendre part à ce vote de façon pertinente en l'absence de cette visibilité. C'est pour cette raison que nous nous abstenons, car il est quand même important que les associations puissent bénéficier de ces aides. De plus, comme les commissions de ce Conseil d'agglomération n'ont majoritairement pas eu lieu, nous n'avons même pas pu poser de questions ni avoir d'éventuelles réponses à nos interrogations. »

Question adoptée par 37 voix pour

6 Abstentions : Madame Marie-Claude Moreau, Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire et Monsieur Nicolas Hélyary.

8. Pacte fiscal et financier 2015-2020 - Versement d'une dotation de solidarité communautaire économie en 2020

Rapporteur : Jacky GODARD

Il est proposé au Conseil d'agglomération d'attribuer aux communes membres le versement d'une dotation de solidarité communautaire « économie » sur l'exercice 2020, suite à l'évolution de la fiscalité économique constatée entre 2018 et 2019, et conformément au pacte fiscal et financier 2015-2020. La ventilation est la suivante :

- Aubigny-les-Clouzeaux : 7 350 euros ;
- Dompierre-sur-Yon : 4 878 euros ;
- Fougeré : 1 356 euros ;
- La Chaize-le-Vicomte : 4 285 euros ;
- La Ferrière : 6 089 euros ;
- La Roche-sur-Yon : 64 117 euros ;
- Landeronde : 2 611 euros ;
- Le Tablier : 855 euros ;
- Mouilleron-le-Captif : 5 650 euros ;
- Nesmy : 3 266 euros ;
- Rives de l'Yon : 4 861 euros ;
- Thorigny : 1 419 euros ;
- Venansault : 5 437 euros.

***Question adoptée à l'unanimité
43 voix pour.***

9. Acceptation du mode de règlement en e-Cesu et/ou e-Ancv

Rapporteur : Manuel GUIBERT

La collectivité accepte le mode de paiement par chèque CESU et/ou ANCV depuis plusieurs années. Avec la dématérialisation, il est proposé à la collectivité d'accepter cette évolution de mode de paiement.

***Question adoptée à l'unanimité
43 voix pour.***

10. Marchés de travaux, fournitures ou services - Autorisation de signature d'avenants

Rapporteur : Manuel GUIBERT

Le Conseil d'agglomération est appelé à délibérer pour autoriser la signature d'avenants concernant les marchés suivants :

- Marché A16-044 : Exploitation du service public d'assainissement collectif d'une partie du territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération - Lot n° 01 - Avenant n° 3 ;
- Marché G19-023 : Produits et prestations de signalisation horizontale - Avenant n° 1.

***Question adoptée à l'unanimité
43 voix pour.***

11. Surveillance des bâtiments et des manifestations - Convention de groupement de commandes

Rapporteur : Manuel GUIBERT

La ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération ont des besoins similaires en matière de surveillance des bâtiments et manifestations. C'est pourquoi, il a été décidé de constituer un groupement de commandes permanent. Il est proposé au conseil de valider cette procédure.

***Question adoptée à l'unanimité
43 voix pour.***

12. Fourniture d'équipements de sécurité informatique et de prestations de services associées - Convention de groupement de commandes et autorisation de signature du marché

Rapporteur : Manuel GUIBERT

La ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, et le CCAS de La Roche-sur-Yon disposent d'un système informatique mutualisé qui nécessite l'acquisition d'équipements de sécurité. Le projet de mutualisation des infrastructures réseaux avec les communes de l'Agglomération va par ailleurs nécessiter l'achat d'équipements et de prestations de services permettant de faire évoluer le système tout en garantissant un niveau de sécurité élevé. Il est proposé au conseil de valider cette procédure.

***Question adoptée à l'unanimité
43 voix pour.***

13. Gestion des services publics délégués - Assainissement et déchets - Examen des rapports 2019 des délégataires après avis de la Commission consultative des services publics locaux

Rapporteur : Anne AUBIN-SICARD

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les EPCI de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), chargée d'émettre des avis concernant les services publics gérés par délégation de service public et régies dotées de l'autonomie financière. Le président de cette Commission présente à l'assemblée délibérante un état des travaux réalisés au cours de l'année précédente.

Au titre de l'année 2019, la Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 18 septembre 2020 pour examiner les rapports des délégataires de service public, les bilans d'activité des services gérés en régies dotées de l'autonomie financière, et le rapport annuel du Président sur les services d'assainissement, relatifs à l'année 2019.

Guy BATIOU : « Je voudrais signaler une certaine impossibilité de délibérer en toute connaissance de cause, puisque la commission a été déplacée très peu de temps avant qu'elle ait lieu et que je n'ai pas pu y assister. J'aimerais donc que l'on en prenne note pour ne pas que cela se reproduise, d'autant que les rapports sont déjà très denses, et que certains comptes de Véolia sont très opaques. Bref, il est indispensable que nous puissions examiner ces rapports dans de bonnes conditions car ces conditions de travail ne sont pas respectueuses des élus, Même si les délais réglementaires sont respectés, il faut tout de même du temps pour examiner un rapport de 804 pages ! Vous comprendrez donc notre vote. »

Anne AUBIN-SICARD : « Cette commission consultative des services publics locaux était prévue le jeudi 24 septembre, date à laquelle le Conseil municipal s'est réuni. Elle n'a donc été décalée que

d'une journée. De plus, vous avez reçu l'ensemble des rapports dans les délais réglementaires, ce qui vous permettait donc de vous exprimer ce soir. »

Question adoptée par 37 voix pour

6 Contre : Madame Marie-Claude Moreau, Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire et Monsieur Nicolas Héлары.

14. DSP gestion du parc des expositions des Oudairies et de la salle des fêtes du Bourg-sous-la-Roche - Convention de répartition des charges : Avenant n° 1

Rapporteur : Yannick DAVID

L'exploitation de la Halle A et de la salle du Bourg-sous-la-Roche relèvent d'activités spécifiques dédiées aux clubs sportifs et associations de la commune de la Roche-sur-Yon. Suite à la prolongation de la délégation de service public du parc des expositions et de la salle des fêtes du Bourg-sous-la-Roche jusqu'au 31 août 2021, il convient de prolonger la convention de répartition des charges entre la Ville et l'Agglomération de la Roche-sur-Yon, visant à refacturer les dépenses inhérentes aux activités propres de la commune.

Question adoptée à l'unanimité

43 voix pour.

15. Convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 pour le déploiement du Pass numérique

Rapporteur : Yannick DAVID

L'Agglomération, en partenariat avec la Ville et le CCAS, souhaite candidater à un appel à projet de l'Etat (ANCT) pour le déploiement du Pass numérique. Le Pass numérique est un dispositif qui permet à des publics en difficulté avec les outils du numérique (utilisation d'un ordinateur, internet, réseaux sociaux, démarches en ligne...) de co-financer des formations courtes délivrées par des organismes de formation du territoire labellisés par l'APTIC, à l'aide de chèquiers distribués par une collectivité.

Les chèquiers, composés de cinq à dix chèques d'une valeur faciale de 10 euros, et valables un an à partir de la date d'édition, sont achetés par la collectivité porteuse du projet. Cet appel à projet Pass numérique permet d'obtenir un co-financement de 50 % de l'Etat.

Ce projet répond à la fracture numérique pour le public PIC sur notre territoire qui a été exacerbée par le confinement lié à la crise sanitaire. L'Agglomération propose un engagement de 50 000 euros sur trois ans, la Ville propose un engagement de 20 000 euros sur trois ans, et le CCAS propose un engagement de 10 000 euros sur 3 ans. En contrepartie, nous demandons à l'Etat dans le cadre de l'appel à projet un financement de 40 000 euros.

Si l'ANCT valide la candidature, La Roche-sur-Yon Agglomération sera le porteur de projet et assumera l'achat des Pass numériques (par le biais d'un marché public) pour le compte de la Ville et du CCAS. La convention permet alors de fixer les conditions de ce partenariat. La Roche-sur-Yon Agglomération (à travers le service emploi-insertion), la ville de La Roche-sur-Yon (à travers le Chantier d'insertion-service emploi-insertion et la Direction proximité et citoyenneté), le CCAS (à travers la direction action santé sociale solidarité), feront le repérage du public et la distribution des chèquiers avec le soutien de quelques partenaires relais (Mission Locale, FACE, EPN). Une fiche d'orientation sera utilisée systématiquement pour justifier de l'éligibilité du public et recenser les indicateurs qui seront remontés chaque année par l'Agglomération (service emploi-insertion) auprès de l'ANCT.

Françoise RAYNAUD : « Juste pour information, sachez que nous avons ciblé 60 % du public en insertion pour cet appel à projet, en plus des personnes âgées. »

Question adoptée à l'unanimité

43 voix pour.

16. Mesures Covid-19 - Soutien aux commerçants dans la mise en place de matériel de protection de type plexiglas dans les surfaces de vente

Rapporteur : Yannick DAVID

La crise sanitaire sans précédent que le territoire national a connu a conduit les collectivités locales à mettre en œuvre un ensemble de mesures de soutien de l'activité économique. La Roche-sur-Yon Agglomération a ainsi décidé d'accompagner ses entreprises et notamment ses commerces. En urgence, a été pris l'arrêté n°048-A-2020 portant sur l'accompagnement financier de La Roche-sur-Yon Agglomération auprès de 115 commerçants pour l'acquisition du matériel de protection (plexiglas ou film transparent) dans leur surface de vente dans le cadre de la crise sanitaire.

Il est proposé donc au Conseil d'agglomération d'accorder une aide financière d'un montant total de 1 145 euros T.T.C. à la mise en place de matériel de protection dans sept commerces.

***Question adoptée à l'unanimité
43 voix pour.***

17. Approbation du rapport annuel 2019 des mandataires élus représentant la Roche-sur-Yon Agglomération au sein d'Oryon

Rapporteur : Yannick DAVID

L'activité de la Société Oryon s'articule autour des trois pôles suivants :

- le Développement Economique, qui regroupe les missions confiées par les collectivités locales en matière économique et les missions directement assurées auprès d'entreprises, ainsi que l'organisation d'évènements ;
- l'habitat et Projets Urbains, avec d'une part le service construction (maîtrise d'ouvrage logements et bâtiments d'activité en propre, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les Collectivités, les mandats publics ou privés, les contrats de promotion immobilière, la location-accession sociale), et d'autre part le service aménagement (concessions et conventions publiques d'aménagement confiées par des Collectivités, opérations d'aménagement en propre, mandats d'études) ;
- la Gestion Immobilière, avec la gestion locative de notre parc de logements et de locaux d'activités, ainsi que le service ParcExpo qui commercialise, gère et entretient les équipements publics des Oudairies et du Bourg-sous-la-Roche.

Le chiffre d'affaires comptable s'établit à 15 473 000 euros, contre 14 422 000 euros en 2018. Cette évolution est due à l'activité Habitat Projets Urbains qui voit parallèlement son chiffre d'opérations annuel progresser de 12.559 000 euros en 2018 à 14 323 000 euros en 2019. Il est proposé au conseil d'approuver les termes du rapport présenté.

***Question adoptée à l'unanimité
43 voix pour.***

18. Taxe de séjour 2021

Rapporteur : Yannick DAVID

Il est proposé au Conseil d'agglomération d'adopter la taxe de séjour pour 2021.

***Question adoptée à l'unanimité
44 voix pour.***

19. Modification des statuts de l'Office de tourisme

Rapporteur : Yannick DAVID

Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver la modification des statuts de l'Office de tourisme.

Guy BATIOU : « En quoi la constitution d'une SPL serait-elle recommandée pour anticiper les évolutions futures en matière de gouvernance touristique ? »

Yannick DAVID : « Comme nous sommes quelque peu limités en termes de gestion des équipements et d'animations, nous avons beaucoup de difficultés pour « vendre » notre territoire. Or, l'aspect juridique de la SPL va justement nous permettre d'être un acteur « commerçant » de la politique touristique, notamment grâce à une gestion de sites – que nous ne pouvons pas faire à l'heure actuelle »

**Question adoptée à l'unanimité
44 voix pour.**

20. Désignation des membres au sein du Conseil d'administration de l'Office de tourisme

Rapporteur : Yannick DAVID

Il est proposé au Conseil d'agglomération de désigner les membres composant le Conseil d'administration de l'Office du tourisme de la manière suivante :

- Aubigny-les-Clouzeaux : Angélique Pasquereau ;
- La Chaize-le-Vicomte : Yannick David ;
- Dompierre-sur-Yon : François Gilet ;
- La Ferrière : Christine Rampillon ;
- Fougeré : Manuel Guibert ;
- Landeronde : Angie Leboeuf ;
- Mouilleron-le-Captif : Pascal Thibault ;
- Nesmy : Thierry Ganachaud ;
- Rives de l'Yon : Christophe Hermouet ;
- La Roche-sur-Yon : Jacques Besseau, Philippe Porté, Maximilien Schnel et Frédérique Pépin.

**Question adoptée à l'unanimité
44 voix pour.**

21. Rapport 2019 du président sur le service public d'assainissement

Rapporteur : Anne AUBIN-SICARD

Les articles D2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent aux collectivités qui ont une compétence dans le domaine de l'assainissement de réaliser un Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (RPQS). Ces dispositions s'appliquent quel que soit le mode de gestion du service public d'assainissement (régie, délégation de service public, prestation). Ce rapport annuel est un document obligatoire qui doit permettre d'assurer la transparence de la gestion des services pour les usagers mais aussi de faire un bilan annuel technique et financier du service afin d'améliorer sa gestion. Pour les Etablissements publics de coopération Intercommunale (EPCI), après délibération, un exemplaire du rapport annuel doit être adressé à chaque commune adhérente pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivants la clôture de l'exercice.

Guy BATIOU : « J'étais déjà intervenu plusieurs fois lors du dernier mandat à propos des micropolluants, pour dire : « on ne trouve que ce que l'on cherche », et en particulier sur l'eau. Cela étant, il ne s'agit pas d'un reproche particulier, puisque de nouvelles contraintes réglementaires verront prochainement le jour. Je rappelle également que ces micropolluants sont ensuite répandus sur les terres agricoles, ce qui signifie que nous aurons des polluants éparpillés un peu partout sur

l'ensemble du territoire lorsque ces normes changeront. Je crains donc que nous nous retrouvions à gérer des pollutions dont on aura du mal à se défaire ensuite. Quoi qu'il en soit, il faut agir le plus rapidement possible pour détecter ces micropolluants, et faire tout notre possible pour les limiter depuis leur source – même si je n'ai pas plus de solutions que vous. »

Nicolas HELARY : « Lors de la Commission, on nous a indiqué qu'il fallait investir 2 % du réseau par an pour assurer le renouvellement correct de l'ensemble du réseau, et pour faire en sorte qu'il perdure dans le temps. Or, nous sommes aujourd'hui à 1.51 % sur l'ensemble de notre agglomération. Certes, vous me répondrez sûrement que nous sommes largement au-dessus de la moyenne nationale, qui se situe, elle, à 0.6 %. Cependant, pourquoi n'arrivons-nous pas à atteindre ces 2 %, car nous ne faisons que prendre du retard sur ces investissements d'année en année ? »

Anne AUBIN-SICARD : « Il y a plusieurs éléments de réponse. Tout d'abord les inspections télévisées nous permettent d'identifier les parties de réseau pour lesquelles il existe un besoin de renouvellement urgent, sachant que ces renouvellements sont coordonnés avec les travaux de voiries dans les différentes communes. Ce travail de mutualisation est en effet très important, puisqu'il permet à la fois de mutualiser un certain nombre de dépenses et d'avancer plus vite sur certaines portions de réseaux. D'autre part, sachez que le schéma directeur d'assainissement communautaire prévoit également une volumétrie d'investissements pour la nouvelle mandature que nous entamons, et que la question du renouvellement des réseaux aura bien évidemment toute sa place dans le cadre de ce futur PPI. »

Stéphane IBARRA : « Monsieur le président, concernant la station de La Roche-sur-Yon, il s'agit quand même d'une dégradation des capacités épuratoires et de la qualité des rejets en milieux naturels. Par ailleurs, Madame Aubin-Sicard a également indiqué dans la présentation de son rapport qu'un certain nombre de tests et de mesures ont été non-conformes cette année. Par exemple, il est écrit dans le rapport du délégataire qu'un certain nombre de producteurs ont besoin d'être surveillés car leurs effluents sont très différents des autres – tant en volumes qu'en caractéristiques. De même, il est indiqué que les conventions de déversement spéciales signées dans les années 2010 n'ont pas été renouvelées depuis 2014. Or, il est important que ces conventions soient mises à jour pour ne pas dégrader le réseau, tout comme il est important de suivre ces gros producteurs industriels ou publics.

J'en viens maintenant à la qualité du réseau, puisqu'un certain nombre d'effluents d'eaux parasites arrivent à la station d'épuration lorsqu'il pleut, et que celle-ci n'est pas capable de les traiter. De fait, les effluents sont simplement grillés et rejetés directement dans le milieu naturel. Cela représentait, 26 000 mètres cubes en 2017, 186 000 mètres cubes en 2018, et 343 000 mètres cubes en 2019. Par conséquent, et comme le disait mon collègue Monsieur Héлары, la situation se dégrade d'année en année. Aussi, devons-nous être fiers que notre taux de renouvellement soit supérieur à la moyenne nationale ? Non, puisque notre réseau ne cesse de se dégrader. D'ailleurs, notre taux est supérieur à la moyenne nationale car la situation d'état dégradé des réseaux avait été identifiée dans le contrat de délégation de service public antérieur et que des efforts particuliers avaient été demandés. Cela étant, il est quand même de la responsabilité de l'Agglomération d'agir lorsque la situation se dégrade au cours de la DSP. En effet, si une part des travaux engagés par le délégataire est facturée aux usagers, il n'empêche que certains travaux auraient pu être engagés en régie par l'Agglomération. Cependant, qu'a-t-il été fait à La Roche-sur-Yon ? Concernant les branchements enfin, vous dites que les non-conformités sont de 32 % et de 40 % à La Roche-sur-Yon. Or, qui dit branchements non-conformes dit aussi eaux parasites. Au final donc, nous constatons que le suivi de l'assainissement à La Roche-sur-Yon s'est dégradé, et les performances de dépollutions se sont elles aussi dégradées au cours de cette délégation de service public.

Pour ce qui est du SPANC, nous constatons que les taux de conformité étaient de 55 % en 2010, et de 46 % en 2019 – ce qui signifie qu'il y a une amélioration. Néanmoins, cette amélioration est-elle satisfaisante par rapport aux objectifs de protection du milieu naturel ? Si ce n'est pas le cas, il serait intéressant que la Commission étudie le fait que l'Agglomération puisse aussi aider les particuliers à progresser dans la mise aux normes, et dans la prise en compte des matériels de dépollution individuels dans le cadre du SPANC. »

Bernadette BARRÉ-IDIER : « Il a effectivement des non-conformités dans le SPANC. Cependant, il est très difficile d'être en conformité, puisque les normes changent en permanence. De fait, vous n'êtes déjà plus en conformité dès qu'il y a un nouveau contrôle du SPANC. C'est pour cette raison que vous êtes comptabilisé comme non-conforme.

D'autre part, serait-il possible de trouver une solution pour que les personnes réfractaires aux assainissements non collectifs soient mises en demeure de le faire, car les excréments de certains finissent par arriver dans l'Yon avec les eaux pluviales ? »

Anne AUBIN-SICARD : « Je partage votre constat. Malheureusement l'Agglomération n'a pas de moyens de coercition de par la loi. Pour information, sachez que nous avons sollicité 616 usagers en 2019 pour contrôler leur système d'assainissement individuel. Parmi eux, 273 n'ont pas ouvert la porte et nous n'avons pas les moyens juridiques d'aller au-delà.

Concernant les autres interventions, je rappelle que nous avons trois contrats de DSP sur le territoire. Ces contrats ont été négociés en 2008, 2009 et 2010, avec une volumétrie financière associée, et donc avec des investissements et des renouvellements de réseaux associés. Nous sommes donc à 2 % aujourd'hui car la volumétrie financière annuelle a été décidée par la majorité de l'époque. Enfin, sachez qu'une part des investissements de ces trois DSP relève de l'Agglomération pour l'extension de réseaux, et qu'une autre part relève des délégataires pour le renouvellement de réseaux, ce qui est donc tout à fait différent. »

Guy BATIOU : « Concernant l'intervention précédente, il est possible de regarder les impacts par rapport à la pollution du cours d'eau, car ce n'est pas avec le SPANC qu'il est possible d'attaquer ces personnes. Cependant, je ne sais pas si ce moyen fonctionne pour les particuliers. »

Question adoptée par 38 voix pour.

5 Contre : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.
1 Abstention : Madame Marie-Claude Moreau.

22. Sage du Lay - Convention de participation financière 2020 avec le Syndicat mixte du bassin du Lay

Rapporteur : Anne AUBIN-SICARD

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin du Lay couvre le tiers du département, soit 111 Communes ou 11 EPCI (Etablissements publics de coopération Intercommunale), partiellement ou totalement compris sur le territoire, et a été fixé par arrêté préfectoral du 2 février 2017.

Sa mise en œuvre est réalisée par la Commission locale de l'eau (CLE), qui est assurée par le syndicat mixte bassin du Lay. Ce syndicat a connu des évolutions en 2019- 2020 :

- Le syndicat mixte Marais Poitevin bassin du Lay devient le Syndicat mixte bassin du Lay (SMBL),
- Il s'est élargi avec l'adhésion du syndicat mixte Synerval.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, sept EPCI ont transféré l'animation du SAGE et un huitième EPCI est en demande d'intégration au cours de l'année. Pour les trois autres EPCI qui ne sont pas membres du SMBL, il est proposé une convention financière annuelle, ce qui est le cas pour La Roche-sur-Yon, au titre de la compétence SAGE.

Au niveau de l'agglomération, les treize communes de l'intercommunalité sont concernées, dont neuf ont leur territoire totalement englobé dans le SAGE du Lay et quatre sont partiellement concernées. Le territoire intercommunal représente 20,2 % du territoire du bassin versant du Lay.

Après délibération du Conseil syndical du 10 mars 2020, le Syndicat mixte demande une participation financière des collectivités de l'ensemble du périmètre du Sage du Lay (soit les 111 communes). Le budget de fonctionnement de la CLE est financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région et le Département, ainsi que les communes ou intercommunalités concernées.

Le budget de fonctionnement de la commission Locale de l'eau pour 2020 fait apparaître que, après subventions, les contributions des collectivités incluses dans le périmètre du SAGE sont de 11 000 euros, montant inchangé depuis 2013. Pour l'Agglomération, la participation demandée sur 2020 est de 3 889,49 euros, somme identique depuis 2017.

Question adoptée à l'unanimité

44 voix pour.

23. Gestion du service public d'assainissement collectif - Délibération sur le principe de mode de gestion et de montage contractuel de la future station d'épuration communautaire à la Roche-sur-Yon

Rapporteur : Anne AUBIN-SICARD

Au vu du rapport de présentation sur les futurs modes de gestion, et après avis de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et du Comité technique (CT), il est proposé au Conseil communautaire de délibérer sur :

- le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif sur le périmètre de la station d'épuration de Moulin Grimaud à La Roche-sur-Yon ;
- le principe de recours au marché public de prestation de service alloti (2 lots) sur les autres parties du service ;
- le principe du recours à un marché public global de performance pour la conception, la construction et l'exploitation de la future nouvelle station d'épuration de La Roche-sur-Yon.

Nicolas HELARY : « Le marché public global proposé part sur une logique de liaison, conception, réalisation et exploitation pour limiter les contentieux, ce qui est une bonne chose. Par ailleurs, il est inscrit dans les documents que la délégation de service public est le meilleur moyen pour responsabiliser les délégataires, puisqu'ils disposent de l'investissement et qu'ils gèrent tout de A à Z. Cependant, dès lors qu'on retire la question de l'investissement et celle du risque d'exploitation, on se demande bien comment nous allons réussir à responsabiliser l'exploitant, et à limiter les contentieux dont vous avez très peur à juste titre. De plus, si la période d'exploitation est de deux à trois ans après la réalisation, cela signifie que nous pouvons potentiellement changer l'exploitant, ce qui ouvre là aussi une possibilité de contentieux. Par conséquent, cette logique et cette crainte du contentieux ne nous paraissent pas spécialement pertinentes dans le cadre de ce marché public.

Quoi qu'il en soit, nous sommes surpris que vous n'alliez pas complètement sur une logique de DSP – puisque vous restez sur une logique de marché avec un contrôle des investissements ce qui est plutôt positif –, et ne comprenons pas pourquoi vous n'actez pas le fait que nous passerons ensuite en système de régie. Autrement dit, pourquoi ne passons-nous pas tout de suite en régie ? En réalité, nous avons l'impression que nous nous faisons un peu forcer la main. D'ailleurs, la personne du cabinet avait parlé d'une logique en entonnoir lorsqu'elle avait fait sa présentation en commission.

En définitive, cela signifie qu'une société comme Suez ou Véolia exécutera son contrat jusqu'en 2029. Or, il est fort possible que nous ayons des ajustements à faire entre 2026 et 2029 après la phase de réalisation, et peut-être même que nous devions faire de nouveaux investissements. De la même façon, peut-être aurons-nous aussi à faire face aux contentieux. Aussi, il est fort probable qu'on nous dise en 2029 – la main sur le cœur et presque la larme à l'œil – « nous sommes désolés, mais nous devons passer dans une logique de DSP, étant donné les investissements à faire que nous ne souhaitons pas faire supporter par la collectivité ». C'est donc cette logique d'entonnoir que nous craignons aujourd'hui, sachant de toute façon que les habitants paieront quel que soit le mode de gestion. Il est possible de tourner les choses dans tous les sens ou de rendre les dossiers complexe, ce sera de toute façon les habitants qui paieront. La seule différence dans le cadre d'une DPS est que l'entreprise prend une marge au passage, alors que nous n'avons même pas l'assurance de ce qui est fait. D'ailleurs, nous l'avons bien vu tout à l'heure avec la question des réseaux d'assainissement. Enfin, l'histoire des DSP nous a aussi appris qu'il était difficile d'avoir confiance dans les délégataires.

Concernant la continuité de la station d'épuration du Moulin Grimaud, vous nous dites qu'il s'agit d'une période de cinq ans, et qu'il n'y avait donc pas vocation à faire passer le personnel dans une logique

plus globale de régie. Pour autant, ces personnels ne seront pas mis au chômage à la fin de l'exploitation de ce moulin ! D'ailleurs, il y a même fort à parier que ce seront les mêmes qui exploiteront la nouvelle station d'épuration. Il n'y a donc aucune différence pour ces personnels, qu'ils soient en régie ou qu'ils appartiennent à une entreprise privée, et ils se formeront de toute façon aux nouvelles technologies qui seront déployées dans ce moulin.

Par ailleurs, l'étude qui a été réalisée ne nous permet pas en tant qu'élus de juger de sa pertinence, puisqu'aucun élément chiffré concernant la différence de ces deux modes de gestion n'apparaît dans ce document. Cela signifie donc que nous allons prendre une décision à l'aveugle sur ce que vous avez décidé. Bref, vous assumez des choses en disant qu'une chose est possible et qu'une autre non. »

Guy BATIOU : « Je ne peux que prolonger ce qui vient d'être dit, d'autant que je ne connais pas non plus tous les moyens juridiques existants liés aux fins de contrats ou aux périodes transitoires. D'autre part, comme le cabinet d'étude Calia a conclu très rapidement à l'inadaptation de la régie, il paraît clair qu'il adoptera le même point de vue pour toute la suite. Pour mémoire, je rappelle que ce même cabinet était arrivé aux mêmes conclusions pour l'eau potable et pour l'assainissement, et qu'il m'a fallu aller jusqu'à la commission pour pouvoir accéder aux documents administratifs correspondants, et obtenir ensuite le rapport sur lequel étaient basées les décisions. Je rappelle en effet que nous avons voté à l'époque sans avoir ce rapport, ni les informations qui nous auraient permis de nous positionner en toute connaissance de cause, et que nous avons vécu une expérience très cruelle sur le sujet. Il me paraît donc un peu compliqué de parler de transparence en la matière. C'est pour cette raison que je maintiens les mêmes doutes, d'autant que vous avez fait appel au même cabinet et aux mêmes opérateurs.

Comme pour le rapport que vous nous avez soumis il y a deux ans, le rapport que vous nous présentez aujourd'hui ne nous convaincra pas non plus, car ce sont toujours les mêmes arguments (investissements trop lourds, moyens humains pas adaptés, mode de gestion par un délégataire plus pertinent et plus adapté à cette situation...). Or, je pense que d'autres cabinets présentent d'autres conclusions pour le traitement des eaux dans des villes de taille comparable à la nôtre. De plus, cela est assez méprisant pour toutes les collectivités qui ont déjà réalisé ce genre de chose en régie. Par conséquent, une autre étude un peu plus critique sur les possibilités de passer en régie n'aurait pas été inutile. Enfin, on peut aussi se demander si l'argent public a vocation à servir à ce genre d'opération, surtout lorsqu'on voit les bénéfices des sociétés qui continuent à faire des grandes opérations boursières, et qui financent des pages entières dans tous les quotidiens de la France. Bref, nos interrogations sont les bonnes, et vous connaissiez déjà notre réponse en sollicitant ce type de rapport auprès de ce type de cabinet. »

Anne AUBIN-SICARD : « Monsieur Batiot, je voudrais quand même que vous preniez garde à vos propos qui sont tout à fait caricaturaux. Tout d'abord, nous ne choisissons pas un cabinet d'études au hasard, puisqu'il y a un cahier des charges et un appel d'offres, et que nous retenons ensuite un cabinet en fonction des critères que nous avons arrêtés. Cela signifie donc que nous n'avons pas choisi délibérément le cabinet Calia. A ce propos d'ailleurs, sachez que ce cabinet est un des meilleurs cabinets d'études français sur les questions de l'eau, puisqu'il a notamment accompagné le Grand Paris dans le passage à la régie pour le système d'eau potable et l'assainissement – ce qui contredit vos propos. C'est également ce même cabinet qui a accompagné la Communauté d'agglomération de Bastia, ou encore l'agglomération Hérault Méditerranée, pour passer en régie sur la question de l'assainissement. Nous, comme le cabinet, n'avons donc pas de position dogmatique et définitive arrêtée sur le sujet, et nous serions passés en régie s'il nous avait dit que c'était la bonne solution. Ce qui nous importe avant tout en tant qu'élus est de trouver la meilleure solution à meilleur coût, pour un meilleur service aux usagers. »

Stéphane IBARRA : « Nous venons juste d'entendre parler de l'usager et du meilleur coût. Depuis tout à l'heure, nous parlons de position dogmatique potentielle des uns et des autres. Bien entendu qu'il y en a, y compris pour le cabinet. En effet, lorsque l'entrée d'étude concerne simplement le risque juridique, les contentieux, les volumes d'investissements ou encore le risque d'exploitation, tout cela est bien entendu de nature dogmatique. Ce sont des choix et le cabinet arrête des positions pour rentrer dans l'étude du dossier. A l'inverse, et comme vous venez de le conclure, nous aurions pu aussi rentrer par le service à l'usager car c'est bien lui qui paye la facture.

D'une manière plus générale, nous savons que le circuit de l'eau commence par la production pour aller ensuite à l'assainissement. Cela revient à la discussion que nous avons tout à l'heure pour le SPANC, à savoir protéger le milieu naturel, fournir une eau potable de qualité, et faire des rejets ayant le moins d'impact sur l'environnement, ce qui signifie aussi que la maîtrise publique est indispensable. Or, plus nous avons de DSP, plus nous sommes dans une fuite en avant, et plus on appauvrit l'ingénierie et la capacité publique. De la même façon, vous parliez de contrôle. Cependant, comment contrôler le délégataire lorsqu'une collectivité n'a pas construit le service d'eau et d'assainissement ? Tout simplement en recherchant un cabinet, comme celui qui vient de faire cette étude. Dès lors, la boucle est bouclée.

Il faut arrêter de faire croire aux Yonnais qu'ils auront une réponse ou qu'ils auront une régie dans quelque temps. La question est simple. L'Agglomération a-t-elle la volonté de se doter d'une maîtrise publique sur le sujet de l'eau, et donc de constituer un service public qui en a l'expertise et la capacité à suivre ? Je pense que nous avons déjà la réponse. En effet, le fait de décider dès le départ de déléguer l'eau potable à un autre syndicat, signifie qu'on n'a pas envie de construire une expertise sur ce sujet au sein de l'agglomération. De même, quels seront les représentants de l'Agglomération – et donc des maires présents ici – dans les différentes discussions sur la protection de milieux naturels ? Bref, nous voyons bien que nous ne sommes pas du tout en train de construire cette maîtrise, alors que l'assainissement aurait pu permettre de le faire. Cependant, d'autres choix ont été faits à d'autres périodes, alors que l'Agglomération a grandi en compétences entre-temps – comme par exemple la création d'un service de facturation ou d'une base de clients pour la redevance incitative sur les déchets, qui n'existaient pas auparavant. Certes, il y a encore du chemin à parcourir. Néanmoins, nous ne pouvons pas aujourd'hui faire croire aux Yonnais qu'il y aura peut-être bientôt une régie. Si la position des élus de l'Agglomération n'est pas de penser à la place des Yonnais, elle consiste en revanche à les représenter. Pourquoi ne pas lancer une grande consultation populaire et pourquoi ne pas animer des conférences ? Autrement dit, pourquoi ne pas faire vivre le débat public ! »

Anne AUBIN-SICARD : « Votre intervention est méprisante pour les services de l'Agglomération, car le service Eau et assainissement passe énormément de temps à contrôler nos différents délégataires et prestataires. Malheureusement nous avons de mauvais contrats qui ont été mal rédigés. D'autre part, je rappelle que vous avez vous-même porté un contrat de DSP pour l'eau potable à la ville de La Roche-sur-Yon. Il est donc cocasse de vous voir critiquer aujourd'hui ce genre de technique juridique. De la même façon, je rappelle que vous avez aussi validé les trois contrats de DSP 2008, 2009 et 2010, dont j'ai parlé tout à l'heure, pour La Roche-sur-Yon, Dompierre et la Ferrière. Par conséquent, je trouve que votre mémoire est un peu courte sur le sujet. ».

Question adoptée par 37 voix pour.

7 Abstentions : Madame Michelle Grellier, Madame Marie-Claude Moreau, Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Hélyary.

24. Rapport 2019 du Président sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapporteur : Anne AUBIN-SICARD

« L'article L2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux collectivités qui ont une compétence dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public, destiné notamment à l'information des usagers.

Guy BATIOU : « Comme d'habitude, je suis un peu perplexe. Pourquoi ? Je rappelle tout d'abord qu'un travail énorme a été réalisé au sein de cette commission depuis maintenant six ans. J'aimerais donc remercier les services, car ils ont passé beaucoup de temps à nous expliquer tous ces dossiers extrêmement complexes à comprendre. Au final, tous ces échanges ont permis de grandes avancées. En revanche, je reste toujours aussi interrogatif concernant la production de ces déchets. Il va donc falloir que les collectivités soient exemplaires en la matière, et que nous interroguions par ailleurs les

producteurs de déchets classiques (grands producteurs, industries, agriculture, commerces...), au même titre que nous avons énormément sollicité les habitants pour qu'ils participent de façon active au traitement des déchets. Enfin, je reste toujours aussi sceptique sur les chiffres du recyclage, même s'ils ne dépendent pas forcément de nous. Par exemple, quel est le pourcentage de matière recyclée à la sortie des TMB ? De la même façon, ce qui n'est pas utilisé est-il aussi comptabilisé ?

Quoi qu'il en soit, nous devons impérativement continuer dans ce sens, même si le taux de déchets de la recyclerie reste encore très faible (315 tonnes). J'ajoute que la vertu pédagogique et sociale est également primordiale, et qu'il est tout aussi essentiel d'associer les habitants pour leur montrer au moins le type de déchets qu'ils produisent. Je m'abstiendrai donc sur cette délibération car j'ai encore beaucoup trop de questions en suspens. »

Nicolas HELARY : « J'aimerais revenir sur la redevance incitative, et sur la possibilité de la faire redevenir réellement incitative, car cette question nous a souvent été posée lors de la dernière campagne. Je rappelle en effet que le système précédent permettait de payer moins dès que vous sortiez moins votre poubelle, ce qui avait un effet immédiat. Or, aujourd'hui, vous payez exactement la même chose que vous sortiez votre poubelle trois ou six fois. Cela signifie donc que nous manquons d'incitation sur ce principe. Certes, la part fixe des déchets est très importante du fait des choix qui ont été faits au niveau de Trivalis. Cependant, cette assemblée n'est pas exempte de cette responsabilité, puisque nous avons aussi des représentants à Trivalis. »

Anne AUBIN-SICARD : « Tout d'abord, je suis très heureuse d'entendre Monsieur Batiot saluer l'énorme travail réalisé par les services de l'Agglomération, et plus particulièrement par le service des déchets car ce sont les mêmes personnes qui gèrent le service de l'assainissement. Je vous confirme donc que ces agents travaillent énormément et que vous aurez encore l'occasion de le voir pendant toute la durée de ce mandat – puisque ces deux thématiques font désormais partie de la même commission. Concernant la TMB, les chiffres démontrent aujourd'hui que 30 % de ce qui passe par ce système est aujourd'hui valorisé. »

Quant à la redevance incitative, les choses sont très simples. Nous avons effectivement changé de système en 2017, avec une part fixe et une part variable. Avant 2017, nous avons treize levées par semestre qui constituaient la part fixe, et depuis nous n'avons plus que neuf levées. C'est donc une mesure bien plus incitative, puisque le prix était auparavant le même que vous ayez neuf ou treize levées, et que nous avons baissé la part fixe de 15 % depuis l'année dernière. D'ailleurs, les habitants se sont très vite recalés sur ce système. Cela étant, nous pourrions en reparler techniquement si vous le souhaitez, puisque nous votons les délibérations tarifaires pour l'année suivante en fin d'année. »

Nicolas HELARY : « La question n'est pas de savoir ce qui se faisait avant mais plutôt de savoir ce qui se fait aujourd'hui. En réalité, il faudrait retrouver le système de dégrèvement qu'il y avait auparavant lorsque vous sortiez moins votre poubelle. »

Anne AUBIN-SICARD : « Le principe de facturation de l'époque était totalement illisible. Nous avons donc tout simplement calqué la conception de la facture des déchets sur la conception de la facture d'eau ou d'assainissement, avec une part « abonnement » et une part « consommation ». »

Question adoptée par 39 voix pour.

5 Abstentions : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

25. Sollicitation d'aides financières auprès de plusieurs organismes pour la restauration du site de Rambourg

Rapporteur : Anne AUBIN-SICARD

A l'échelle communautaire et au titre de la compétence « cours d'eau/GEMAPI », La Roche-sur-Yon Agglomération est maître d'ouvrage d'une vaste opération en faveur de l'amélioration de la continuité écologique. C'est pourquoi elle a engagé des travaux depuis 2017 sur certains ouvrages hydrauliques qui fragmentent le cours de l'Yon.

Dans ce cadre, le secteur de Rambourg a fait l'objet d'une première phase de travaux sur le bras de contournement en 2019-2020, mais des travaux complémentaires doivent être réalisés pour en assurer la fonctionnalité hydraulique (travaux au niveau de la chaussée hydraulique et des vannages annexes).

Au vu du montant estimé des travaux, et ces derniers ne pouvant pas être financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la collectivité sollicite les participations financières de plusieurs organismes dont le club des mécènes et le département de la Vendée.

Question adoptée à l'unanimité

44 voix pour.

26. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières concernant La Roche-sur-Yon agglomération en 2019

Rapporteur : Laurent FAVREAU

Le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. En conséquence, la liste des acquisitions et des cessions effectuées par la Roche-sur-Yon Agglomération en 2019 a été établie. Le montant hors frais des acquisitions s'élève à la somme de 2 027 838,02 euros pour l'acquisition de terrains nus - réserves foncières. Celui des cessions à 1 840 205,11 euros essentiellement dus à la commercialisation de terrains en zone d'activités par la société Oryon.

Question adoptée à l'unanimité

44 voix pour.

27. Attribution des fonds de concours en faveur des modes de déplacements doux - Commune de La Ferrière

Laurent FAVREAU : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'accorder le fonds de concours pour les déplacements doux à la commune de La Ferrière pour les projets suivants :

- Le Plessis : Cheminement doux entre le bourg déjà urbanisé et le centre de formation ainsi que l'espace naturel sensible de l'étang du Plessis ;
- La Roussière : Cheminement doux entre le village de la Roussière et celui de la Viallière ;
- Les Hauts Pironnière : Création d'une liaison douce en site propre entre deux liaisons douces déjà existantes ;
- Audouardière Tronçon Nord : Cheminement doux entre le Chemin des écoliers et l'Allée du Dr Gauducheau.

Guy BATIOT : « L'intérêt pour les modes doux, dont le vélo, se révèle effectivement indispensable. Je profite donc de cette délibération pour resituer le problème à l'échelle de l'Agglomération. Si le fonds de concours renvoie vers la commune – celle de La Ferrière en l'occurrence –, il serait quand même bien de savoir le plan qui est envisagé à l'échelle de la commune. De la même manière, et puisqu'il s'agit d'un vote pour l'Agglomération, il serait intéressant de savoir comment s'inscrivent ces nouvelles voies, à la fois dans le plan communal et à l'échelle de l'Agglomération. Je rappelle en effet que nous avons évoqué la cartographie de toutes les circulations possibles en mode de déplacements doux à l'échelle de l'Agglomération il y a quelques années, mais je ne sais pas où en est ce travail. Il serait donc intéressant de le poursuivre, d'autant que ces modes de déplacements prennent de plus en plus d'ampleur. Enfin, il est également urgent de mettre en place des voies rapides et structurantes qui puissent être une alternative à la voiture au sein de l'Agglomération, en particulier vers les différents centres-villes. J'imagine que nous en parlerons dans le cadre du PGD. »

Laurent FAVREAU : « Une commission spécifique sur le transport doit justement se rassembler le 5 novembre prochain, et nous parlerons bien entendu de la stratégie pour les vélos sur l'ensemble du territoire. De même, nous allons demander aux communes de se positionner sur leurs nouveaux projets en la matière, de sorte à mieux définir notre intervention au niveau de l'Agglomération. Enfin, sachez que nous avons eu une réunion de travail cet après-midi pour évoquer la ville de demain, et que nous sommes actuellement en train de dessiner un plan global pour que toutes les liaisons existantes des communes extérieures se rejoignent. Nous devrions donc pouvoir vous présenter un plan structurant dès le début de l'année prochaine, avec une carte globale que nous pourrions tout à fait retravailler en commission, ce qui nous permettra ensuite de flécher au mieux l'ensemble de nos investissements dans le cadre du PGD. »

Guy BATIOU : « Serait-il possible d'associer les utilisateurs à cette commission, car celles et ceux qui ont l'habitude de faire du vélo savent immédiatement où sont les obstacles ? »

Laurent FAVREAU : « Nous avons déjà prévu de rencontrer les acteurs du Centre vélo en préambule de cette commission pour avoir leur vision, ce qui nous aidera ensuite à travailler sur des propositions très concrètes. »

Question adoptée à l'unanimité
44 voix pour.

28. Attribution de l'aide au transport scolaire pour l'année scolaire 2019-2020

Rapporteur : Laurent FAVREAU

Il est tout simplement proposé au Conseil d'agglomération d'attribuer l'aide au transport pour l'année scolaire 2019-2020.

Question adoptée à l'unanimité
44 voix pour.

29. Tarification des équipements sportifs - Complexe Le Cap - Patinoire - Piscine sud

Rapporteur : Sébastien ALLAIN

Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les tarifs des équipements sportifs de La Roche-sur-Yon Agglomération basés sur une tarification adaptée au nouvel équipement, tout en prenant en compte les travaux actuellement en cours sur la phase 2 du projet Le Cap.

Martine CHANTECAILLE : « Monsieur le président, comme d'autres collègues l'ont fait pour d'autres commissions, je voudrais d'abord faire part de mon étonnement devant l'absence de la Commission n° 6 préalable à ce Conseil. En effet, celle-ci m'aurait permis de faire les quelques observations que je vais maintenant faire au nom de mon groupe.

Par cette délibération, vous nous proposez d'adopter l'évolution très conséquente des tarifs d'accès aux activités aquatiques qui se tiendront dans le complexe public. Pour n'en citer que quelques-uns, le plein tarif augmente de 8.7 %, le tarif réduit pour les enfants, les demandeurs d'emploi, les personnes en situation de handicap et les étudiants augmentent de 18.75 %, et le tarif réduit pour les enfants en situation de handicap augmente de 20 %.

Alors que nous savons que la crise sanitaire amplifie des difficultés de pouvoir d'achat, qui sont déjà parfois très importantes, et que l'accès aux activités sportives comme culturelles ne doit pas être considéré comme un luxe inaccessible, mais comme un élément essentiel de notre qualité de vie, ces augmentations nous semblent totalement inappropriées.

Par exemple, vous ne prévoyez pas le cas de jeunes compris entre 18 et 25 ans. Or, ils sont pourtant bien souvent en situation de précarité, y compris à La Roche-sur-Yon, car ils n'ont pas le droit au RSA. De même, vous ne prévoyez pas non plus le cas des familles nombreuses de plus de quatre personnes, la carte de famille étant limitée au nombre de quatre.

Vous évoquez des études comparatives et avez même cité la ville d'Angers. Je suis un peu étonnée, car le tarif pour les adultes est de 3.5 euros à Angers, et le tarif réduit est de 3 euros, et il existe un tarif solidaire à 1.8 euro pour les demandeurs d'emploi et les Angevins dont le quotient CAF est inférieur ou égal à 706 euros.

Peut-être optimiserez-vous les recettes par la mise en place de produits-cibles en augmentant les tarifs d'accès à ces activités ? Si vous y voyez un produit de marché, nous y voyons, nous, un équipement public et un service public, qui doit être accessible au plus grand nombre d'usagers. Il semble d'ailleurs qu'ils n'aient pas beaucoup été consultés, à part peut-être pour le nom : Le Cap. C'est pourquoi nous vous demandons de revenir sur ces tarifs, car nous voterions contre cette délibération s'ils étaient maintenus en l'état. »

Sébastien ALLAIN : « Notre vision est avant tout d'accompagner les Agglos-yonnais sur une prestation qu'ils n'avaient pas auparavant. Nous sommes également dans une dynamique que vous n'aviez pas choisie, et vous nous dites aujourd'hui que nous n'accompagnons pas suffisamment les citoyens en raison de nos tarifs. Sachez qu'il s'agit d'une première proposition tarifaire. Nous l'ajusterons ensuite après les deux premières années de fonctionnement de ce nouveau complexe – qui devrait être terminé en 2022 –, en fonction de sa fréquentation. Pour fréquenter régulièrement le milieu sportif, je peux vous assurer que nous n'avons aujourd'hui aucun commentaire concernant ces tarifs. Quoi qu'il en soit, notre objectif avec ce complexe est avant tout d'apporter un peu de chaleur et de bonheur aux Agglos-yonnais, et je suis persuadé que cet équipement apportera une belle dynamique à notre territoire. Enfin, êtes-vous certaines de vos chiffres concernant la ville d'Angers ? »

Martine CHANTECAILLE : « Oui absolument. »

Sébastien ALLAIN : « Je pense que nous ne parlons pas de la même chose. Vous parlez des tarifs d'une piscine publique, alors que nous parlons de tarifs pour un complexe avec des bassins ludiques, des toboggans et une rivière sauvag. La prestation est donc totalement différente et je vous invite à venir voir le complexe. D'ailleurs, vous noterez que nous n'avons pas changé les tarifs de la piscine de Saint-Florent. »

Guy BATIOU : « Ce n'est pas une question d'état d'esprit mais de lecture, car un tarif de 15 euros est loin d'être neutre pour certaines familles. De même, le fait d'augmenter les tarifs de 20 % pour la catégorie « handicapés, groupes et centres de loisirs », n'est franchement pas une bonne idée. Voilà sur quoi nous nous interrogeons ce soir. »

Stéphane IBARRA : « Même s'il s'agit d'un équipement public différent, il est tout à fait légitime de se demander quel est le financement public en termes d'accessibilité. D'autre part, il ne suffit pas non plus de bâtir une grille de tarifs en comparaison des offres qui existent ailleurs. Enfin, avez-vous une prévision du budget de fonctionnement de ce futur équipement et de la subvention d'équilibre que versera l'Agglomération ? »

Monsieur le Président : « Madame Chantecaille, vous faites erreur sur la destination, car cette offre est totalement différente de celle du bassin de Rives de l'Yon. Nous ne proposons pas aux familles de se baigner pendant une heure. Nous proposons de passer une journée ludique en famille pour toutes celles et ceux qui n'ont pas la possibilité de pouvoir profiter d'autres équipements. Autrement dit, il ne s'agit pas du tout d'une logique de bassin de baignade tel que vous le préconisez. Enfin, comme le disait Monsieur Allain, les tarifs pourront être revus au fur et à mesure des années. »

Question adoptée par 38 voix pour

6 voix Contre : Madame Marie-Claude Moreau, Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** lève la séance à 20 heures 30.

 Le Président,
Luc BOUARD